

# La Lettre

## européenne des Ardennes



N° 20 - Mai 2021

## Face aux ragots, les faits

Bon nombre de citoyens ont une opinion sur l'Union européenne qui repose sur des affirmations entendues à la radio, à la télévision, auprès d'une relation, ou sur quelques phrases lues dans des journaux ou des réseaux dits sociaux. Et quand ces propos sont exclusivement négatifs, cette opinion négative non étayée reste en mémoire, qu'il s'agisse de gestion de l'épidémie de covid-19, d'action contre le dérèglement climatique, de défense, d'économie, de migration, etc.

Il suffit pourtant de se reporter à la source pour savoir ce qu'il en est réellement. Ainsi, en lisant [le rapport général sur l'activité de l'Union européenne en 2020](#), publié le 10 mars, accessible sous différents formats et facilement lisible malgré son épaisseur, on peut constater l'avancée impressionnante de l'UE, tous azimuts, pour faire face aux défis du moment : qu'il s'agisse de santé, de climat, de numérique, de renforcement de la démocratie et de l'État de droit, de sécurité, de recherche, d'égalité femmes-hommes, de politique de voisinage et internationale, d'aide humanitaire, pour ne citer

que quelques chapitres du rapport.

Par ailleurs, en lisant [l'index 2020 de l'Office européen des brevets](#) (en anglais), ou ne serait-ce que son résumé, on peut savoir que les entreprises et organismes de recherche européens ont déposé auprès de lui 65 854 brevets, contre 44 293 pour les Américains et 13 432 pour les Chinois, ce qui témoigne de la capacité d'innovation de l'UE.

En prenant connaissance du [Mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe](#), dont la deuxième édition vient de faire l'objet d'un accord entre le Parlement européen et le Conseil ([lire page 7](#)), on peut voir à quel point les 27 États de l'Union sont reliés et agissent ensemble en matière de transport, d'énergie, de numérique.

Quelques exemples, parmi bien d'autres, de ce que l'on peut découvrir en se rapportant aux faits et non aux ragots. Soyons nombreux à adopter une telle démarche. Documentons-nous avant de déclarer que « l'Union européenne est un monstre bureaucratique, incapable d'action, retardataire et désuni ». Car cela est faux.

### Retrouver des précédents numéros de [La Lettre européenne des Ardennes](#)

#### [Numéro spécial](#) (mai 2019)

L'Union européenne, comment ça marche. Combien ça coûte, qui paie et pour quoi faire. Les pouvoirs des citoyens au sein de l'UE

#### [N° 11 - Décembre 2019](#)

Une Union plus verte. Simplification. Protection des lanceurs d'alerte. Sommet social tripartite. Politique migratoire. Algues sargasses. Parquet européen.

#### [N° 12 - Février 2020](#)

Un nouvel élan démocratique. Climat. Transport routier. Défense. Santé. Agence spatiale européenne. Multilinguisme.

#### [N° 13 - Avril 2020](#)

Accords commerciaux. Eau potable. Bien-être animal. Jeunesse. Opérations navales. Taxonomie verte. Droit des passagers. Livres : La grande Bascule - Le voyage d'Érasme.

#### [N° 14 - Mai 2020](#)

L'ECDC. Covid-19, riposte collective et solidaire. Irrigation agricole. Régions ultrapériphériques. Afrique, Task Force Takuba. Renseignement. Numérisation et fret.

#### [N° 15 - Juillet 2020](#)

Postcovid-19 : santé et économie. Wifi gratuit. Étiquetage des pneus. Gaia-X. Lutte contre "l'argent sale". Voyager en UE.

#### [N° 16 - Septembre 2020](#)

Les leçons de la crise. Actions sanitaires préventives. Relance économique. Déchets par temps de crise. Universités européennes. Système de paiement EPI. Mégaprojets de transport. Démographie de l'UE. Défense (suite).

#### [N° 17 - Novembre 2020](#)

Discours sur l'état de l'Union. Programme pour 2021. Ressources propres. Plan de relance. Matières premières rares. Tunnels ferroviaires.

Soutien à la culture. Pacte migration et asile. Petits satellites. Escadron franco-allemand. Bien-être animal.

#### [N° 18 - Janvier 2021](#)

Budget et plan de relance. L'Europe de la santé. Masques "régionaux" et UE. Mobilisation climat. Balkans. Investissements étrangers. Inclusion des Roms. Produits chimiques. Réfugiés en Turquie. Présidences tournantes du Conseil.

#### [N° 19 - Mars 2021](#)

L'Union fait la force. Vaccination anti-covid dans l'UE. Lutte antiterroriste-Europol. Espace numérique européen. Matériel médical RescUE. Aide humanitaire. Présidence portugaise. Margrethe Vestager. Thierry Breton.

#### **Prochaine parution n° 21 - Juillet 2021**

**mef08ardennes@gmail.com**

## Pacte vert (suite) : des avancées tous azimuts

Quand nous avons présenté le Pacte vert (alias European green deal) de la Commission européenne von der Leyen, dans le [N° 12](#) de *La Lettre* (février 2020, page 2), ses objectifs paraissaient ambitieux, pouvant faire craindre son enlisement. Ce pacte mis sur la table fin 2019 englobe tous les domaines de l'économie avec l'objectif de rendre l'Union européenne plus verte et plus durable.

Quand Pascal Canfin, président tonique de la Commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire du Parlement européen, a parlé début 2021 d'environ [50 textes européens à réviser ou à élaborer](#) pour mettre en œuvre le Pacte vert, on a pu mesurer le défi. Un coup d'œil sur [le "Train législatif", au mot "Green deal"](#) (en anglais), suffit pour se faire une idée de la diversité des dossiers qui sont "sur la table" du [Commissaire Frans Timmermans](#) en charge du Pacte vert.

À la mi-2021, on est heureux de constater que les institutions européennes travaillent tous azimuts sur les questions environnementales, et que les réalisations concrètes et les avancées législatives se multiplient. Quelques exemples.

### **Des mesures concrètes applicables dès maintenant**

**Pas d'avion volant à vide pour des raisons administratives.** Le 11 février dernier au Parlement européen, puis le 15 février au Conseil, les autorités européennes ont rendu permanente [la suspension des règles concernant les créneaux de décollage et d'atterrissage des avions](#) dans l'Union. Cette suspension, décidée provisoirement en mars 2020 en raison de l'épidémie de covid-19, avait permis aux compagnies d'éviter que leurs avions volent à vide ou presque dans le seul but de protéger leurs créneaux aéroportuaires. Une mesure de soutien au secteur des transports, mais qui permet aussi de diminuer la pollution liée au transport aérien.

**L'étiquette énergétique européenne.** Le 1<sup>er</sup> mars, une nouvelle version de l'étiquette énergétique européenne est entrée [en vigueur pour quatre catégories d'appareils](#) : réfrigérateurs-congélateurs, lave linges, lave-vaisselles, téléviseurs. Au 1<sup>er</sup> septembre, elle devra en outre être apposée sur les ampoules

électriques et les lampes, et ensuite sur d'autres appareils : séchoirs, climatiseurs, etc. Plus claire et plus stricte, cette étiquette permet aux consommateurs de mieux choisir leurs équipements en diminuant leur facture énergétique et leur empreinte carbone. Le 1<sup>er</sup> mars également, [de nouvelles règles sur l'écoconception](#) sont entrées en vigueur : réparation possible des appareils, disponibilité des pièces de rechange, etc. De quoi diminuer le gaspillage des matières premières et les quantités de déchets.

**Une "Boîte à outils méthanisation".** Le 2 mars, avec l'appui de la Plateforme européenne de conseil en investissement et de la Banque européenne d'investissement, la Banque des territoires a annoncé [le lancement de la "Boîte à outils méthanisation"](#) à destination du monde agricole. Il s'agit d'[une plateforme de conseils et d'ingénierie](#) permettant aux exploitants agricoles de concrétiser leur projet de mé-



thanisation, y compris quand il est de petite taille. Mise à disposition gratuitement depuis le 26 février 2021, cette plateforme permet d'évaluer les projets, de les structurer et de les gérer efficacement. Une aide bienvenue à

la diversification des sources d'énergie.

**Pas de capture d'oiseaux à la glu.** Le 19 mars, [la Cour de justice de l'Union européenne a rendu son arrêt](#) sur la capture d'oiseaux avec de la glu. Cette méthode de chasse traditionnelle encore pratiquée dans certaines régions, en particulier dans cinq départements français, est définitivement interdite. L'autorisation de cette chasse par dérogation a été jugée illégale au regard de la législation européenne. Un arrêt bienvenu pour la protection de la biodiversité. À noter que la France avait suspendu la chasse à la glu en août 2020 dans l'attente de la décision de la Cour de justice de l'UE.

**Un observatoire européen du climat et de la santé.** Le 4 mars dernier, la Commission européenne et l'Agence européenne de l'environnement ont lancé un nouvel observatoire visant à « *comprendre, anticiper et minimiser les menaces pour la santé causées par le changement climatique* ». [Cet Observatoire européen du climat et de la santé](#) est un des moyens prévus dans la "Stratégie européenne d'adaptation climatique" ([lire page suivante](#)). Il donnera accès aux publications, rapports, projets de recherche, documents d'orientation, portails, etc.

concernant le climat et la santé humaine, et favorisera la coopération internationale avec les gouvernements, les villes, les ONG, etc. Actuellement dans sa phase pilote de développement, il peut devenir un outil précieux pour faire face aux conséquences sanitaires du changement climatique, qui vont de la surmortalité liée aux canicules, au développement de certains microorganismes dans les mers réchauffées, en passant par le déplacement d'agents pathogènes vers de nouvelles zones géographiques, etc.

**Le Nouveau Bauhaus européen.** En septembre 2021, sera lancée la phase de réalisation du "[Nouveau Bauhaus européen](#)" avec la mise en œuvre des projets pilotes. L'initiative de la Commission européenne appelée Nouveau Bauhaus, [qui se réfère au mouvement de renouveau architectural et artistique](#) né en Allemagne au lendemain de la première guerre mondiale, invite les Européens à imaginer et construire ensemble [des espaces et un mode de vie plus durable et plus inclusif](#). Il s'agit de mobiliser des architectes, ingénieurs, scientifiques, etc. et tous esprits créatifs pour concevoir des lieux de vie correspondant aux ambitions du Pacte vert européen. L'Union européenne apporte un soutien financier et un accompagnement à la réalisation des projets retenus, puis à la diffusion des connaissances et des enseignements qui seront tirés de ces travaux.



## Des projets législatifs prennent forme

**Neutralité climatique de l'Union.** Le règlement communément appelé "Loi européenne sur le climat", dont nous avons présenté l'objectif dans le [N° 18](#) de *La Lettre* (janvier 2021 pages 6 et 7) c'est-à-dire la neutralité climatique de l'Union à l'horizon 2050, est proche d'être adopté. Selon le communiqué du Conseil des ministres européens de l'environnement du 18 mars 2021, une cinquième réunion en trilogue se prépare, et la Présidence portugaise de l'Union pousse pour un accord rapide.

**Taxe carbone aux frontières de l'Union.** La mise au point d'un mécanisme européen d'ajustement des émissions de carbone aux frontières avance également, même si le chemin à parcourir sera encore long. Il s'agit d'imposer le même prix du carbone aux produits fabriqués dans et en dehors de l'Union afin que les secteurs les plus polluants prennent leur part dans la lutte contre le dérèglement climatique. Les

recettes fiscales générées par ce mécanisme feront partie des nouvelles ressources propres pour le budget de l'Union (ce qui est appelé couramment la "taxe carbone aux frontières").

[Le Parlement européen](#) s'est montré très actif sur ce sujet, et il a voté [une résolution](#) qui a été transmise le 10 mars au Conseil et à la Commission.

**Adaptation aux changements climatiques.** Autre avancée importante en matière de climat : le 24 février 2021, la Commission européenne a présenté [une nouvelle stratégie relative à l'adaptation au changement climatique](#). Si l'Union prend de multiples mesures pour atténuer le dérèglement du climat, chacun sait qu'il faut aussi se préparer à faire face à ses conséquences déjà réelles : canicules, sécheresses, élévation du niveau de la mer, phénomènes météorologiques extrêmes et fréquents, etc.

Il s'agit par exemple de mieux recueillir et partager les données sur ces sujets, d'accroître les capacités techniques d'adaptation, de mettre en place un observatoire des effets du climat sur la santé (ce qui est fait depuis le 4 mars, [lire page précédente](#)), de se concentrer sur les populations les plus vulnérables, d'inciter à l'adaptation des politiques fiscales et des finances publiques aux catastrophes climatiques déjà prévisibles, de mieux collaborer au niveau international, etc. À court terme, il s'agit aussi de contribuer à [la COP 26 de Glasgow](#) qui aura lieu en novembre 2021, et dont l'ordre du jour comporte notamment l'adaptation au changement climatique et la résilience.

**La politique agricole commune (PAC).** En ce qui concerne la Politique agricole commune, applicable en janvier 2023, et qui doit s'inscrire dans le Pacte vert européen, on peut dire à ce jour que les choses avancent (depuis notre article du [N° 18](#) de *La Lettre* (janvier 2021, pages 3 et 4)), mais laborieusement. On le perçoit en France, [où les enjeux sont importants](#), si on observe les manifestations et les prises de position de ceux qui souhaitent une PAC plus verte et de ceux qui s'y opposent.

[Le "super trilogue"](#), organisé le 26 mars par la présidence portugaise de l'Union, a permis quelques progrès, notamment dans le domaine viticole. Mais les blocages sont encore nombreux : sur les définitions de l'"agriculteur actif" donnant droit aux financements ; sur les droits des travailleurs agricoles ; sur les "éco-régimes" récompensant les pratiques ver-

tueuses en matière environnementale ; sur les aides directes versées aux agriculteurs (aides qui ne seront plus basées seulement sur la superficie cultivée, mais sur la gestion de l'eau, l'usage des pesticides, etc.). La présidence portugaise de l'Union se montre très active sur ce dossier qu'elle souhaite voir aboutir avant l'été 2021.

À noter que le 25 mars, la Commission européenne a rendu public son "[Plan d'action en faveur du développement de la production biologique](#)" : stimuler la demande de "bio" et garantir la confiance aux consommateurs ; encourager la conversion et renforcer la chaîne de valeurs ; aider à remplacer les intrants controversés ; créer une "Journée européenne du bio" ; etc. 23 actions y sont proposées pour promouvoir la production bio, ce qui vient à l'appui d'une PAC plus verte.

---

## Déplacements en Europe : une approche coordonnée



On a souvent entendu dire pendant l'épidémie de covid-19 que « L'Europe réagit en ordre dispersé », que les frontières s'ouvrent ou se ferment « au bon vouloir de chaque État », que tel État décide subitement ceci ou cela à propos des voyages ou des déplacements transfrontaliers.

**Une approche commune au sein de l'UE.** Il est bon de savoir que l'Union européenne a mis en place dès le 25 janvier 2020 une approche commune pour les déplacements au sein de l'UE et pour l'entrée dans l'UE en provenance d'autres pays ; que cette approche se fonde sur des critères précis, chiffrés, qui déterminent des mesures coordonnées ; et que les décisions prises par les États suivent cette approche et dépendent donc simplement de l'évolution de l'épidémie à travers le continent.

[La dernière mise à jour de cette approche commune date du 1<sup>er</sup> février 2021](#), lorsque l'apparition de variants du coronavirus a entraîné des développements rapides et inattendus de l'épidémie. Comme les précédentes, elle vise à protéger les activités des populations en limitant le moins possible la libre circulation au sein de l'Union, en particulier pour les travailleurs transfrontaliers.

[Un coup d'œil à l'infographie élaborée par le Conseil européen](#) suffit pour comprendre qu'on n'est pas dans l'improvisation ni dans les règlements de comptes politiques, mais dans du pragmatisme.

**Un "certificat vert numérique" pour circulation intra UE.** Par ailleurs, le 17 mars 2021, la Commission européenne a présenté le cadre commun adopté pour [un certificat vert numérique visant à faciliter la libre circulation des citoyens entre les États membres](#). Ce certificat permettra de savoir si une personne est vaccinée contre la covid-19, ou si elle a eu un test négatif, ou si elle a déjà eu la maladie.

À l'intérieur de chaque État membre, ce certificat n'est pas obligatoire. Les autorités nationales choisiront le système qui conviendra le mieux à la sortie de l'épidémie (traçage, pass-sanitaire, etc.), en fonction de la situation sanitaire du moment, du déploiement de la vaccination et de la culture nationale. Là encore, de la coordination et, en même temps, le respect des situations nationales.

[Un bon document synthétique de la Commission européenne rassemble l'ensemble des mesures liées aux déplacements](#), y compris vers les pays hors UE, dont le Royaume-Uni. À recommander à celles et ceux qui sont concernés et qui trouvent l'information trop éparpillée.

---

## Réadmissions de migrants par les pays tiers



Dans le [N° 17](#) de *La Lettre* (novembre 2020, page 6), nous avons présenté la proposition de Pacte migration et asile rendue publique par la Commission européenne le 23 septembre 2020. Parmi les travaux qui nourrissent actuellement le débat sur ce sujet sensible, on note la première évaluation de la coopération avec les pays tiers en matière de retours et de réadmissions.

Le document comportant les résultats détaillés est "classifié restreint", pour les raisons diplomatiques et de sécurité que l'on imagine, des discussions délicates avec les pays tiers étant en cours. Mais [une communication de la Commission](#) du 10 février 2021 résume (en anglais) cet état des lieux.

On peut en retenir que les obstacles se situent d'abord à l'intérieur de l'UE : pour améliorer la coopération avec les pays d'origine des migrants, une approche européenne uniforme, solidaire, cohérente et respectant les valeurs de l'UE, devra remplacer les réglementations nationales fragmentées des États membres, avec notamment la mise en place d'un Coordinateur européen aux retours, s'appuyant sur un réseau de bon niveau et sur [l'agence Frontex](#).

Il ressort également de cette évaluation que les accords de réadmission sont plus effectifs quand ils sont adaptés à la situation géopolitique de chaque pays. Et aussi qu'il conviendra d'améliorer entre autres l'identification des personnes, la délivrance des documents de voyage, l'aide au retour volontaire et à la réintégration durable.

## **Vaccins anti-covid :** **rappelons (encore) la réalité**

Depuis notre dernier constat dans le [N° 19](#) de *La Lettre* (mars 2021, pages 2 et 3), des commentateurs continuent à répandre des critiques injustifiées et des fausses nouvelles à propos des vaccins anti-covid. L'Union européenne est ainsi traitée d'incompétente, de bureaucratique et lente, de naïve, etc., tandis que la France est dite incapable, déclassée, humiliée, etc.

Les personnes qui répandent ces propos ont le culot de s'étonner dans le même temps d'une certaine désaffection de la population à l'égard de la vaccination...

Au risque de lasser le lecteur averti, qui sait combien ces allégations sont fausses ou fallacieuses, revenons sur le sujet pour quelques précisions.

### **Approvisionnement en vaccins : un seul producteur défaillant (AstraZeneca)**

Comme nous l'avons largement expliqué, l'Union européenne a passé à ce jour des contrats avec 6 producteurs de vaccins anti-covid, pour la fourniture d'un total de 2,6 milliards de doses, de manière à pouvoir vacciner tous les citoyens européens (450 millions environ) quels que soient les éventuels aléas.

5 producteurs sur 6 respectent leurs engagements, et vont même parfois au-delà (a), ce qui permet aux États membres de mener des

FONDATION ROBERT  
SCHUMAN

## **Immigration et droit d'asile**

Pour ceux qui veulent y voir plus clair sur la question de la politique européenne en matière d'immigration et de droit d'asile, signalons [une visioconférence très instructive](#) organisée le 26 février 2021 par la Fondation Schuman avec le commissaire Margaritis Schinas (chargé notamment de la migration et de l'asile), le directeur exécutif de Frontex Fabrice Leggeri, et la députée européenne Fabienne Keller qui travaille notamment sur le droit d'asile. Des faits, des chiffres, des données claires sur la situation d'aujourd'hui et les améliorations en cours. Un vrai moment d'information.

campagnes de vaccination inespérées il y a six mois.

Un seul producteur, AstraZeneca, [ne respecte pas ses engagements pris par contrat](#) (en anglais) le 27 août 2020. [Il n'a livré au premier trimestre 2021 que le quart des quantités](#) prévues par le contrat, et il continue d'être défaillant au début du second trimestre. Non seulement AstraZeneca ne semble pas mobiliser vraiment les sites de production prévus dans le contrat (constat fait lors des inspections du commissaire Thierry Breton en charge de la Task force vaccin européenne), mais les doses produites, y compris sur le sol européen, ont été massivement exportées, en particulier vers le Royaume-Uni, au détriment des livraisons prévues pour l'UE.



a- Une première fois, le 16 mars, BioNTech-Pfizer a accepté, à la demande de la Commission européenne, de livrer à l'Union 10 millions de doses de plus que prévu. [Elles seront prélevées sur l'option complémentaire de 100 millions prévue au contrat](#). La répartition de cette livraison exceptionnelle entre les États de l'Union a fait l'objet de discussions un peu après, 3 États (Autriche, Slovaquie et Tchéquie) refusant l'idée de donner plus, par solidarité, aux États les plus en difficulté épidémique. [Dans un souci de compromis](#), les autres États sont convenus de donner plus aux cinq qui en ont le plus besoin, et de laisser les trois récalcitrants manquer de solidarité.

Une deuxième fois, le 14 avril, BioNTech-Pfizer s'est engagé à livrer à l'Union 50 millions de doses de plus que prévu au deuxième trimestre 2021, permettant ainsi aux États membres de réaliser leurs campagnes vaccinales malgré le retard de mise à disposition du vaccin Janssen (pour enquête de pharmacovigilance).

Face à cette situation, et contrairement à certaines affirmations, la Commission a très vite réagi : [dès le 29 janvier 2021, un règlement d'exécution](#) (b) a mis en place "un mécanisme de transparence et d'autorisation d'exportation des vaccins anti-covid". Ciblé et limité dans le temps, il soumet les exportations de tout vaccin anti-covid à une autorisation de la part des États membres, quand le vaccin est produit sur leur territoire par un laboratoire ayant signé un accord d'achat anticipé avec l'Union européenne. C'est ce qui a permis, par exemple, [à l'Italie de bloquer l'exportation de 250 000 doses de vaccin Astra-Zeneca destinées à l'Australie](#). Le 11 mars, [la Commission a prorogé jusqu'à fin juin le mécanisme](#), et le 24 mars elle y a introduit les principes de réciprocité et de proportionnalité pour le renforcer.

Après une série d'inspections et de discussions avec AstraZeneca, la Commission européenne a adressé le 19 mars, à la firme, [une lettre comminatoire listant tous les éléments de non-respect par le laboratoire de ses engagements contractuels](#). Des suites judiciaires pourraient être envisagées, à moins qu'AstraZeneca ne corrige ses défaillances.

### Réelle montée en charge de la production intra Union européenne

Aux propos déclinistes sur la France incapable de produire un vaccin anti-covid (alors que Sanofi et d'autres travaillent énergiquement à la mise au point de prochains vaccins) ont succédé les assertions méprisantes vis-à-vis des « *simples usines d'embouteillage* » qui commencent à produire en France des vaccins anti-covid à partir de principes actifs élaborés dans d'autres pays.

Ces laboratoires font partie des [53 sites de production aujourd'hui mobilisés](#) dans l'Union européenne pour accroître la production de vaccins anti-covid et, dans le même temps, l'autonomie de l'UE pour des productions d'avenir. Ce ne sont pas de simples hangars dans lesquels on met des bouteilles sous un robinet avant de les boucher ! Ce sont des usines sophistiquées, disposant de chaînes de conditionnement aseptique, de personnel qualifié, de procédures de contrôle particulièrement strictes, à la fois des matériaux de conditionnement et du produit fini, avant libération des lots, de systèmes de contrôle de la chaîne du froid, etc.

La mise en place de telles installations nécessite [des investissements importants](#), la formation et/ou le recrutement de personnel spécialisé, et des

adaptations de sites réalisées dans des délais jusqu'ici inégalés. Par ailleurs, parmi les sites européens producteurs de vaccins, certains réalisent aussi la formulation de vaccins. Tout ceci inspire plutôt le respect que le mépris, et on ne peut que se réjouir de cette production européenne.

### Pas de vaccin miracle laissé de côté

Pas un jour sans que des commentateurs ne se réfèrent au vaccin russe (Sputnik V) ou aux vaccins chinois, laissant entendre qu'il faut rapidement en acheter, et que l'on passe à côté d'un moyen radical contre la pandémie.



Rappelons simplement que ces vaccins n'ont pas encore, pour le moment, d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de l'Union européenne. Seul le vaccin Sputnik V fait l'objet d'une évaluation en continu ("rolling review") par l'Agence

européenne du médicament depuis le 4 mars 2021. Mais, au 15 avril, son producteur n'a pas encore déposé de demande d'AMM proprement dite, c'est-à-dire sur la base d'un dossier complet.

Quelques États membres de l'Union annoncent projeter d'acheter ce vaccin russe, ce qu'ils ont le droit de faire mais quand il sera autorisé ; et un seul État, la Hongrie, en a acheté et utilisé (sans AMM), mais a reçu moins de livraisons qu'annoncé. Quant à l'achat de vaccin Sputnik V par la Slovaquie, il a tourné court car l'agence slovaque du médicament a constaté que [les premières doses reçues n'étaient pas conformes](#), et le Premier ministre a dû démissionner.

À ce jour (15 avril 2021), il semble que [la Russie](#) comme [la Chine](#) ne parviennent pas à produire suffisamment pour leurs propres besoins, et ne sont pas en mesure de livrer massivement d'autres pays. Par ailleurs, les besoins des européens semblent pouvoir être couverts au deuxième semestre 2021 par les vaccins jusqu'ici commandés.

À suivre dans les mois à venir, mais sans précipitation.

### Pas de cafouillage, mais une avancée des connaissances

Les autres commentaires encore nombreux, en France, portent sur le « *flou des recommandations* », les « *injonctions contradictoires* », la stratégie

b- Les règlements d'exécution visent à préciser les conditions dans lesquelles les États membres doivent mettre un œuvre un règlement européen, en l'occurrence un règlement sur les exportations hors de l'Union.

vaccinale qui « *change tout le temps* » et qui serait si compliquée que « *les gens n'y comprennent plus rien* ».

Redisons donc que dans l'Union européenne, les recommandations sur chacun des vaccins autorisés sont précises et relèvent d'une seule et même institution scientifique indépendante : l'Agence européenne du médicament. Que dans chacun des États membres les recommandations pour la stratégie vaccinale sont émises par des institutions nationales (en France, par la Haute autorité de santé), en fonction de la situation épidémique particulière du pays, de son organisation sanitaire, etc. Et que les connaissances sur les différents vaccins évoluent au fur et à mesure du recueil des données européennes (et mondiales) sur leur efficacité (en fonction des nouveaux essais cliniques, et des vaccinations de masse en cours) comme sur leur sécurité (en fonction des données de pharmacovigilance).

De ce fait, tel ou tel vaccin peut être recommandé initialement pour seulement certaines classes d'âge puis ensuite être étendu à d'autres (le temps d'avoir assez de données sur les différentes classes d'âge) ; son utilisation peut au contraire être restreinte à tel ou tel groupe de population, suite à l'apparition d'effets indésirables (rares mais que l'on veut éviter) chez certaines catégories de patients.

Ainsi, des connaissances seront bientôt disponibles sur l'activité des vaccins chez les enfants, en fonction des résultats des essais pédiatriques en cours. On en saura plus également sur certains effets indésirables rares (repérables seulement quand le nombre de vaccinés est très grand) et cela permettra de mieux identifier les personnes à risque (et d'utiliser chez elles d'autres vaccins). Les connaissances sur les variants du virus avancent également chaque jour. Il convient donc de bien suivre l'évolution de la stratégie, mais elle n'a rien de "fantaisiste".

### **Pas d'abandon de la solidarité internationale**

Comme nous l'avons rapporté dans le [N° 19](#) de La Lettre (mars 2021, page 3), l'Union européenne participe au mécanisme Covax, lancé au départ par l'OMS, la Commission européenne et la France, et qui vise à garantir l'accès aux vaccins anti-covid aux pays du monde à faibles revenus.

Ainsi, depuis le lancement médiatisé des campagnes de vaccinations [au Ghana et en Côte d'Ivoire](#), ce sont aujourd'hui, selon les Nations-Unies, [plus de 100 pays](#) qui ont reçu des doses de vaccin grâce à Covax. Les quantités sont encore trop faibles, mais les acteurs impliqués dans le mécanisme travaillent à [toutes les solutions possibles](#) (transfert de technologies, augmentation du nombre de sites de production dans

les pays concernés, etc.) pour accroître ces quantités.

Le principal souci aujourd'hui est la recrudescence de l'épidémie en Inde. Ce qui a conduit ce pays à devoir diminuer fortement ses exportations pour pouvoir vacciner sa propre population ; particulièrement les exportations du vaccin Astra-Zeneca, fabriqué par le Serum Institute of India, et prévues dans le cadre de l'opération Covax.

Mais là encore [des solutions sont mises en œuvre](#), notamment pour produire plus dans les pays concernés. Il n'y a pas d'abandon des pays à faibles revenus, mais au contraire des efforts pour augmenter la production de vaccins à leur intention.

---

## **Mécanisme européen d'interconnexion et année du rail**



L'accord intervenu le 12 mars dernier entre le Parlement européen et le Conseil sur [la deuxième édition du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe \(MIE\)](#) est de bon augure. Ce mécanisme permettra de renforcer les réseaux de transport, mais aussi les réseaux énergétiques et numériques de l'Union européenne, pour aller vers une mobilité plus durable et plus de résilience. Un montant de 33,7 milliards d'euros est prévu pour ce mécanisme dans le budget 2021-2027 de l'UE.

En ce qui concerne le secteur du transport (responsable aujourd'hui de 25% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE), l'heure est en effet à l'amélioration du [Réseau transeuropéen de transport](#), comme l'a proposé la Commission, et comme l'ont confirmé [le Parlement le 20 janvier](#) dernier, puis [le Conseil des ministres européens des transports le 30 mars](#). L'objectif est notamment d'accroître le transfert de trafic vers les voies navigables et le rail, grâce à la fois à des investissements dans les infrastructures et à un renforcement des modes de gouvernance.

Dans ce contexte, [l'Année européenne du rail](#), qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2021, vise à encourager citoyens et entreprises à utiliser plus souvent le train, et à promouvoir le caractère innovant du rail européen, ainsi que son rôle en matière de transport durable des marchandises, de tourisme vert, etc. [Le site internet de l'année européenne du rail](#) (en anglais) recense les initiatives et les événements qui se déroulent dans toute l'Union pour la célébrer.

---



## Et aussi

**Lancement de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.** Dans le [N° 12](#) de *La Lettre* (février 2020, page 1), nous avons présenté la Conférence pour l'avenir de l'Europe. Cette initiative européenne ambitieuse permettra aux citoyens européens qui le souhaitent d'examiner les défis auxquels l'Union européenne est confrontée et de contribuer à façonner son avenir.

Deux étapes importantes pour sa mise en œuvre viennent d'être franchies. Le 10 mars, les présidents des trois institutions européennes ont signé la déclaration commune ([ici](#)) ouvrant la voie à la Conférence, qui se terminera au printemps 2022. Ce document précise la méthode ([là](#)) qui sera utilisée (événements, débats, plateforme numérique multilingue (ouverte depuis le 19 avril), etc.) et les garanties qui seront apportées à son bon déroulement. Le 19 mars, le Parlement européen ([ici](#)) a nommé ses représentants au Comité exécutif qui supervisera les travaux de la Conférence. Le Comité exécutif souhaite que, si les conditions sanitaires le permettent, un événement de lancement ait lieu à Strasbourg le 9 mai (Journée de l'Europe), et une première réunion de la Conférence se tienne le 10 mai ([ici](#)).

Par ailleurs, les résultats d'une enquête Eurobaromètre ([là](#)), réalisée en octobre et novembre 2020, montrent que 76 % des Européens sondés considèrent que la Conférence sera un progrès significatif pour la démocratie au sein de l'UE. Les plus enthousiastes sont les Irlandais, suivi des Belges, des Luxembourgeois et des Slovénes.

**Evasion fiscale des multinationales.** Après cinq années de blocages divers, le projet de directive sur la transparence fiscale des entreprises arrive enfin au stade du trilogue ([ici](#) en anglais). L'objectif de ce texte est de contraindre les entreprises multinationales (de grande taille : chiffre d'affaires total dépassant 750 millions d'euros) à plus de transparence financière concernant les endroits où elles déclarent leurs bénéfices et paient des impôts. Après un travail pugnace du Parlement européen ([là](#)), en 2017 puis 2019, sur la proposition de 2016 de la Commission européenne, le Conseil des ministres européens des finances a donné son accord le 3 mars 2021 pour que démarre la discussion en trilogue en vue de finaliser le texte ([ici](#)). Le débat sera encore vif en trilogue, avec ceux qui défendent les paradis fiscaux européens ou qui sont sensibles aux intérêts de telle ou telle multinationale ([là](#)). L'évasion fiscale concernée est estimée à environ 50 à 70 milliards d'euros par an pour l'Union européenne ([ici](#)).

Parallèlement, au niveau mondial, l'évolution récente des États-Unis sur la fiscalité des entreprises ([ici](#)) et sur la taxation des géants du numérique ([là](#)) laisse espérer de prochaines avancées.

**Mise en œuvre des fonds européens en Champagne-Ardenne.** Dans le [numéro spécial](#) élections européennes de *La Lettre* (avril 2019, pages 17 à 19), nous avons rappelé quels sont les principaux fonds européens structurels et d'investissement qui soutiennent le développement et la coopération au sein de l'Union européenne.

En janvier 2021, la Région Grand Est a publié un rapport sur la mise en œuvre des fonds de l'enveloppe 2014-2020 sur le territoire champardennais. Le centre Europe Direct de Reims en a résumé les grandes lignes ([ici](#)) : fin 2019, deux-tiers des 475 millions d'euros alloués à ce territoire avaient été investis. Les domaines concernés sont très variés : du déploiement des contrats en alternance (par exemple avec l'opération Prep'Alternance du centre Almea des Ardennes), à la diffusion de produits du terroir (par exemple avec le distributeur de légumes et de viandes des Jardins de Bulson à Charleville-Mézières), en passant par le soutien à la

filrière chanvre, au reboisement, à l'exportation du champagne, à la pratique informatique par les lycéens (programme Lycée 4.0), etc. Pour suivre l'impact des fonds européens sur notre région et savoir quels sont les appels à projets en 2021, il suffit de consulter le portail des programmes européens en Champagne-Ardenne ([là](#)).

**Excédent commercial de l'UE en 2020.** Selon les chiffres publiés par Eurostat, le 15 février 2021, l'Union européenne a enregistré en décembre 2020 un excédent de 30,1 milliards d'euros de son commerce international de biens avec le reste du monde. Pour la zone euro, l'excédent s'élève à 29,2 milliards d'euros. Après une année de crise sanitaire, ce chiffre surprend positivement, et il est intéressant de lire le communiqué d'Eurostat pour comprendre dans le détail (par État membre, par types de produits) ce que recouvrent ces résultats ([ici](#)).

**L'UE et la France dans l'exploration de Mars.** Le 18 février dernier, le rover Persévérance (alias astromobile : véhicule conçu pour l'exploration spatiale) ([ici](#)) s'est posé sur la planète Mars, et il a commencé son travail d'exploration et de prélèvement d'échantillons. L'Union européenne et en particulier la France ont contribué à cet exploit ([là](#)). L'Agence spatiale européenne (ESA) a fourni la sonde orbitale Exo Mars Trace Gas Orbiter qui permet la communication avec la terre, et la France a contribué à la mise au point de l'instrument SuperCam qui permet de réaliser des mesures, de photographier et même d'enregistrer des sons. Par ailleurs, peu avant, Exo Mars avait détecté un nouveau gaz ([ici](#)) (du chlorure d'hydrogène) dans l'atmosphère de Mars et envoyé des informations sur la perte d'eau par Mars. L'Europe est bien présente dans la recherche spatiale.

**L'"octroi de mer" autorisé jusqu'en 2027.** Dans certaines régions ultrapériphériques françaises (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte), il existe un impôt indirect spécifique appelé l'"octroi de mer" ([ici](#)). Cette taxe, dont l'origine remonte au XVII<sup>ème</sup> siècle (il s'agissait alors du "droit de poids") a d'abord touché les produits arrivant dans ces îles par la mer. Elle porte aujourd'hui sur les produits importés comme sur les productions locales ([là](#)), et constitue une ressource financière importante pour les collectivités. Grâce à un système sophistiqué de taux multiples et de dérogations (propre à chaque île), elle favorise les entreprises locales. Ce système de taxations différenciées s'apparentant à des droits de douane n'est pas conforme aux dispositions du Traité de Rome. Mais l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union (TFUE) permet de l'autoriser en raison des spécificités de ces régions : éloignement, insularité, risques climatiques, dépendance économique, etc. Renouvelé en 2015 jusqu'à fin 2020, il avait été maintenu du fait de la situation épidémique, et il vient d'être prolongé jusqu'en 2027 par une décision du Conseil européen ([ici](#)), avec quelques modifications tenant compte des évolutions des productions locales, et avec le principe d'un rapport intermédiaire à établir en 2025.

**Nouvel agenda Méditerranée.** Le 9 février 2021, la Commission européenne et le Haut représentant pour les affaires étrangères et la sécurité Josep Borrell ont adopté un nouvel agenda ([ici](#)) pour renforcer le partenariat stratégique lancé en 1995 entre l'Union et ses partenaires du voisinage méridional (aujourd'hui Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie). Cet agenda met l'accent sur les femmes et les jeunes, la bonne gouvernance, la résilience des économies, la volonté de faire face aux déplacements forcés et à la migration irrégulière, la transition écologique, etc. Il s'agit, selon les mots du Haut représentant, de bâtir un voisinage « pacifique, sûr, plus démocratique, plus vert, prospère et inclusif ».

## Personnages-clés de l'UE

### **Frans Timmermans** **Vice-Président exécutif** **chargé du Pacte vert**



Néerlandais, né en 1961, il a étudié l'histoire, la littérature française, le droit communautaire, notamment au Centre européen universitaire de Nancy qui forme les étudiants au droit de l'UE ainsi qu'aux sciences économiques et politiques européennes ([ici](#)).

Il a travaillé dans la diplomatie néerlandaise, comme ambassadeur mais aussi dans l'intégration et la coopération pour le développement. Puis il a assisté un commissaire européen aux affaires étrangères, et un haut-commissaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Engagé très tôt en politique, dès 1985, il a rejoint le parti travailliste néerlandais (d'orientation sociale-démocrate). Député, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères, il est lui-

même devenu ministre des affaires étrangères des Pays-Bas en 2012. C'était alors un ministre populaire, remarqué à la fois pour sa proximité avec les citoyens et son recul sur les questions internationales.

En 2014, il devient Premier Vice-Président de la Commission européenne présidée par Jean-Claude Juncker, et il est chargé de l'amélioration de la législation, des relations interinstitutionnelles, de l'État de droit et de la Charte des droits fondamentaux ([là](#)). Tâche difficile que celle de simplifier la législation sans déréguler, d'aller vers plus de transparence et de consultation sans risquer de retarder, etc. ([ici](#)). Frans Timmermans s'y est attelé malgré les multiples critiques ([là](#)).

Aujourd'hui Premier Vice-Président exécutif (**a**) de la Commission von der Leyen, il est chargé du Pacte vert, alias Green Deal, programme phare de l'UE que nous avons présenté dans le [N° 12](#) de *La Lettre* (février 2020, page 2). Pour relever le défi de la transition écologique, mettre le climat au cœur de la relance économique post-covid, faire accepter les réformes législatives nécessaires,

Frans Timmermans coordonne les travaux des 6 commissaires chargés des domaines suivants : santé, transports, énergie, environnement-océan, agriculture, cohésion et réformes.

À peine plus d'un an après la présentation du Pacte vert, sa mise en œuvre est visible dans de multiples domaines (lire dans chacun des numéros de *La Lettre*, par exemple dans le [N° 18](#) (janvier 2021, pages 6 et 7) à propos du règlement climat, couramment appelé "Loi européenne sur le climat", et dans ce numéro, [pages 2 à 4](#), à propos des derniers développements du Pacte vert).

Connu pour être un remarquable polyglotte (il parle néerlandais, français, allemand, anglais, italien et russe), le Commissaire Timmermans est particulièrement à l'aise pour travailler avec ses interlocuteurs européens (institutionnels et de terrain), dont les soucis environnementaux sont très différents parce que liés à la géographie et à l'histoire de leurs pays. C'est une personne précieuse dans la recherche de consensus.

**a** - Le Premier Vice-Président préside le collège des commissaires en l'absence de la Présidente de la Commission.



## Personnages-clés de l'UE

Dans des précédents numéros de *La Lettre*, nous avons également présenté

[N° 15](#) (page 4) : **Charles Michel**, Président du Conseil européen

[N° 15](#) (page 4) : **Josep Borrell**, Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

[N° 16](#) (page 5) : **Paschal Donohoe**, Président de l'Eurogroupe

[N° 17](#) (page 1) : **Ursula von der Leyen**, Présidente de la Commission européenne

[N° 18](#) (page 7) : **David Sassoli**, Président du Parlement européen

[N° 19](#) (page 9) : **Margrethe Vestager**, Vice-Présidente exécutive chargée de l'Europe numérique

[N° 19](#) (page 9) : **Thierry Breton**, Commissaire chargé du marché intérieur

Dans le [N° 18](#) (page 1), un hommage à **Valéry Giscard d'Estaing**, acteur majeur du projet de Constitution européenne de 2003

**Prochaine parution n° 21 - Juillet 2021**  
**mef08ardennes@gmail.com**